

Conditions générales de vente Hydro Building Systems Switzerland SA

1. Prix

Tous nos prix sont en CHF et s'entendent hors T.V.A. Les prix sont des prix du jour, établis sur la base de la cotation de l'aluminium LME et le cours du dollar et de l'euro en vigueur le jour de l'établissement de l'offre. Les variations de la cotation LME et du cours du dollar ou de l'euro peuvent engendrer une adaptation correspondante des prix.

Pour nos articles, les prix nets et bruts ci-dessous sont en vigueur :

systèmes profils	= brut
WICONA accessoires	= brut
WicPro outils	= net WICSTAR
Ferrures métalliques	= brut/net
Traitement de surface	= concept de couleur

2. Transport et emballage

En principe, nous livrons franco-domicile, emballages exclus, les lots de commande de plus de 500 kg. Pour des lots de commande en dessous de 500 kg, nous facturons proportionnellement les frais de transport. Nous nous chargeons des frais d'emballage, en principe, nous ne reprendons pas les emballages, exceptés les emballages consignés. Les emballages consignés, les caisses à ferrures et les bobines sont facturés et crédités lors du retour.

Si les profils sont livrés dans nos châssis, ceux-ci doivent être annoncés pour un enlèvement au plus tard après 7 semaines. A partir de la 8^{me} semaine, nous vous débitons un montant de CHF 8.00 par châssis et par semaine commencée.

3. Offres, conclusion de contrat

Sauf conditions particulières, nos offres prennent cours à la date d'enregistrement et sont valables pour une durée de 30 jours compte tenu du point 1 ci-dessus. Les quantités indiquées dans l'offre sont des estimations et servent à fixer les conditions de l'objet. Les quantités de commande définies sont fixées par le client et peuvent différer de celles de l'offre. Dans ce cas, nous nous réservons le droit de procéder à une adaptation adéquate du prix. Les offres sont considérées comme fermes dès confirmation par écrit de notre part et après clarification de tous les détails. Pour des objets nécessitant un bref délai, l'acceptation de livraison peut remettre la confirmation de commande écrite. Dans des cas isolés pour de grands objets, des confirmations de commande spécifiques sont remises pour confirmer les conditions.

Toutes les pièces constituant l'offre telles que dessins de projets, échantillons, prototypes, etc. nous appartiennent. Elles ne peuvent être transmises à des tiers sans notre autorisation. Ceci est également valable pour les informations transmises concernant les commandes. Les droits d'auteurs et autres droits de protection concernant les dossiers d'offres, les échantillons, prototypes, dessins, etc. ne sont pas transmissibles.

4. Conseils techniques, garanties des caractéristiques

Nous assurons une assistance technique en notre âme et conscience. Ceci n'engage cependant pas notre responsabilité et ne libère pas le client de vérifier la conformité de la marchandise. Le client s'engage à respecter les règles prescrites par la loi lors d'utilisation de notre marchandise

Toutes les déclarations concernant le volume de livraison, les dimensions, le poids, les matériaux, l'apparence et la mise en œuvre servent à la description des fournitures livrées sans pour autant re-présenter une garantie de caractéristiques. Celle-ci n'est valable que si elle est formulée explicitement par écrit.

Toutes erreurs éventuelles concernant la publication d'informations telles que propositions écrites ou orales, calculs, dessins et études en rapport avec l'assemblage et le montage, la compatibilité, la construction, l'usage, l'utilisation, la statique et l'assistance pour le dimensionnement, publication effectuée sans contrepartie, c'est-à-dire non facturée séparément, n'engagent notre responsabilité qu'en cas d'intention de malveillance ou de négligence grossière. Pour toutes prestations à titre onéreux, comme mentionnées ci-dessus, et facturées séparément, nous acceptons d'engager notre responsabilité en cas d'infraction légère par rapport à nos obligations. La responsabilité est limitée aux dommages et intérêts et, suivant le montant, aux dommages directs prévisibles. Toutes autres prétentions allant au-delà sont exclues ; aucune peine conventionnelle ainsi que des intérêts à la suite de sommes retenues ou de gains perdus présentés par le client ne seront ni acceptés ni remboursés. Les échantillons, plaquettes ou autres informations déroulant de supports publicitaires sont sans engagements de notre part et n'incluent aucune garantie de caractéristiques de la marchandise

5. Renvois de marchandises

20 % de la valeur de la marchandise, au minimum CHF 200.00 hors TVA, sont déduits pour les articles prévus en stock. Il n'y a pas de reprise de marchandises pour les articles qui ne sont pas du stock. Veuillez bien noter:

Une note de crédit peut être établie uniquement si la marchandise est renvoyée dans son emballage et conditionnement d'origine. La marchandise renvoyée doit être accompagnée d'une copie du bulletin de livraison respectivement du bulletin de retour envoyé. Sans quoi, nous nous réservons une réduction de 10 % de la valeur de la marchandise pour couvrir nos frais supplémentaires. En principe, une note de crédit sera accordée lorsque nous aurons accepté le retour. Pour cela il est nécessaire que vous nous annoniez chez votre agent de service clientèle ainsi qu'une vérification chez vous par lui. La note de crédit sera établie seulement après avoir reçu l'accord de nos fournisseurs qui auront réceptionné et examiné la marchandise. Nous ne reprendons pas de la marchandise provenant de livraisons datées de plus de 6 mois. Des profils ne peuvent pas être repris.

6. Avaries de transport, réclamations et garanties

Les réclamations en rapport avec l'envoi ou le transport doivent être tout de suite adressées par écrit au dernier transporteur, dès réception de la livraison ou des documents de transport (par exemple par une remarque sur la quittance de réception) comme suite commettant doit faire un contrôle d'entrée immédiate et marquer des endommagés éventuels sur la quittance. Cette quittance est à délivrer en copie au fournisseur, muni de la date et d'une signature. Toute autre garantie est exclue pour les dommages de transport non détectés de cette manière. Si le client omet de le faire, les livraisons sont considérées comme étant acceptées. En cas de dommages apparents de l'emballage, il faut procéder à un contrôle d'arrivée immédiat de la marchandise et, en plus de la date et de la signature, signaler les éventuels articles endommagés sur la quittance de réception. Lorsque l'emballage est en parfait état, c'est le délai de réclamation de 7 jours qui entre en vigueur pour des endommagés de transport, l'acceptation est sous toutes réserves lorsque le contrôle d'arrivée n'a pas été effectué immédiatement. Le fournisseur s'engage à remédier le plus vite possible aux dommages communiqués et le client s'engage à lui en donner l'occasion. En outre le commettant doit contrôler la marchandise livrée dans un délai raisonnable et annoncer immédiatement des endommagés par écrit chez le fournisseur. Le délai de garantie et de prescription s'élève à 1 année depuis la réception de la marchandise par le commettant. En cas des contestations qualifiées le fournisseur peut (à choix) réparer ou remplacer (franco adresse de livraison initiale). Le commettant doit laisser au fournisseur le temps et les moyens à cela. Le fournisseur peut aussi reprendre la marchandise en remboursant des paiements effectués. En cas d'échec du remplacement le commettant a le droit de résilier la vente ou d'exiger une réduction de prix.

En cas de livraison partielle défectueuse, le client ne peut pas prétendre à un droit sur le reste de la livraison. Dans la mesure où la législation ne s'y oppose pas, nous reconnaissons le droit de réparer le dommage quel qu'il soit, dans l'unique cas d'une maladresse illégale ou d'une négligence grossière de notre part. L'examen de réclamations concernant les surfaces pour les profils anodisés sera fait selon la norme DIN EN 12373, pour les profils avec traitement de surface selon les directives RAL/GSB. La garantie et la responsabilité du fournisseur excluent les dommages non prouvés, dus à du matériel de mauvaise qualité, une construction défectueuse ou une exécution imparfaite.

Les avaries provenant de l'usage d'accessoires ou ferrures d'autres marques que celles figurant dans nos documents n'engagent nullement notre responsabilité.

7. Transition d'utilisation et risque

Au plus tard, au moment où la marchandise quitte l'usine, l'utilisation et le risque passent au client. En cas de retard de livraison sur désir du client ou pour toute autre raison pour laquelle le fournisseur n'est pas responsable, les risques sont transférés au client à partir du délai prévu à l'origine pour la livraison dès l'usine. **A partir de ce délai, les livraisons seront stockées et assurées aux frais et risques du client. Nous sommes en droit d'effectuer des livraisons partielles.**

8. Délais de livraison

En cas de retard ou de non livraisons imprévisibles de la part de nos fournisseurs ou sous-traitants à cause d'une rupture d'outil de presse ou bien des problèmes de livraison de matériau brut ou en cas d'obstacles imprévisibles tels que des cas de force majeure, incendie, restrictions à l'importation ou à l'exportation, mesures politiques, guerre, grève, mobilisation, non admission, émeutes, intempéries ou autres situations non endossables, les délais de livraison convenus seront prolongés en conséquence. Ceci indépendamment du fait que la mise en œuvre soit déjà en cours ou que de telles circonstances viennent à se produire chez nous ou chez nos fournisseurs ou sous-traitants.

Dans le cas où notre livraison ou notre prestation serait totalement ou partiellement en retard, le client doit nous accorder un délai raisonnable supplémentaire d'au moins 4 semaines. Pour ce délai supplémentaire, le client n'a aucun droit à éventuelles prétentions de dommages. Pour des retards de livraison plus importants, le client peut faire valoir d'éventuelles prétentions de dommages et intérêts limités selon le montant du préjudice direct résultant du retard. Toutes les autres prétentions allant au-delà sont exclues. Cette restriction n'entre pas en ligne de compte si le retard a été provoqué volontairement ou par négligence grossière de notre part. En aucun cas, les pénalités imposées au client, de quelle que nature qu'elles soient, ainsi que les intérêts retenus des marchandises gardées ou d'un manque à gagner ne peuvent être remboursés au client.

Si un délai de livraison est repoussé à la demande du client, nous sommes en droit de lui facturer les coûts découlant tels que les frais d'entreposé respectivement les coûts de production majorés, y compris les coûts pour la réorganisation de la production. En outre, nous sommes en droit de facturer au client la valeur d'achat de la marchandise déjà produite, selon les conditions de paiement convenues.

9. Réserve de propriété

Le fournisseur reste propriétaire du total de ses livraisons jusqu'à ce que qu'il soit en possession de tous les paiements du prix d'achat. Le client s'engage à soutenir les mesures nécessaires à la protection de la propriété du fournisseur. En passant commande, il autorise entre autres le fournisseur à porter, à ses frais, l'enregistrement ou la notation de la réserve de propriété dans les registres publics, les comptes ou autres de ce genre et de procéder à toutes les formalités correspondantes selon la loi en vigueur dans le pays.

Le client garde les objets livrés, en bon état et à ses frais, pendant toute la durée de la réserve de propriété et les assure contre les vols, casses, contre le feu et l'eau ou d'autres risques. En outre, il prend toutes les autres mesures afin que le droit de propriété du fournisseur ne soit ni compromis ni levé.

10. Outils de location

Sur demande, nous pouvons mettre à votre disposition des outils de location pour l'usinage de nos profils, s'ils se trouvent en stock à Mägenwil. Sauf avis contraire, nous vous débitons un taux de location de 10 % de la valeur nette de l'outil. Pendant la durée de location le client est responsable pour tout endommagement des outils, s'il ne s'agit pas des endommagements à cause des usures qui sont normales pendant l'utilisation des outils. Le locataire veille à ce que les outils d'usinage soient retournés le plus vite possible à Mägenwil.

11. Protection des données

Conformément aux dispositions de la loi fédérale sur la protection des données et aux règles d'entreprise contraignantes du groupe Hydro, le client est informé que les données personnelles fournies seront introduites dans un fichier de Hydro Building Systems Switzerland AG aux fins de l'initiation et de l'exécution du contrat. Le client peut à tout moment exercer les droits contenus dans les bases juridiques susmentionnées en contactant l'adresse suivante: Hydro Building Systems Switzerland AG, Hintermättlistrasse 1, 5506 Mägenwil, ou en envoyant un courriel à: wicona.ch@wicona.com. Pour plus d'informations, vous trouverez de plus amples informations sur notre réglementation en matière de protection des données en cliquant sur le lien suivant: <https://www.hydro.com/DE/privacy>.

12. Insolvenabilité

Dans le cas d'une nette aggravation de la situation financière du client après conclusion du contrat ou après avoir pris connaissance de la situation financière précaire du client déjà lors de la conclusion du contrat, la continuation du contrat dépendra d'un paiement préalable ou de garanties satisfaisantes du prix convenu et des factures non payées sans tenir compte des conventions de paiement choisies préalablement par le client. Si le client ne répond pas à cette requête ou qu'elle ne soit juridiquement pas admissible et après un délai non respecté, nous serons en droit de résilier le contrat et/ou d'exiger une réparation du dommage pour non-exécution.

13. Assurance de crédit

Nous assurons le volume des commandes enregistrées ainsi que les créances de ses clients par une assurance de crédit.
Si l'exécution du contrat est menacée par une capacité de performances manquante de l'acheteur, ce qui est également le cas lors de la suppression de la limite de crédit par une assurance de crédit, nous pouvons refuser de fournir la prestation, révoquer toutes les conditions de paiement accordées et demander un acompte comme garantie.

En plus nous nous réservons le droit de résilier au contrat.

14. Limitation de la responsabilité

Tous les cas de rupture de contrat et leurs conséquences juridiques, ainsi que toutes les réclamations du client, quel que soit le fondement juridique sur lequel elles reposent, sont réglées de manière définitive dans les présentes conditions. Au cas où des réclamations de l'acheteur découlent du contrat ou de sa mauvaise exécution, le montant total de ces réclamations sera limité au prix payé par l'acheteur. En aucun cas, l'acheteur ne peut demander une indemnisation pour des dommages qui ne sont pas subis par l'objet de la livraison lui-même, tels que la perte de production, la perte d'utilisation, la perte de commandes, les frais de rappel, le manque à gagner ou d'autres dommages directs ou indirects. Cette limitation de la responsabilité du fournisseur ne s'applique pas en cas d'intention illégale ou de négligence grave du fournisseur. En outre, cette exclusion de responsabilité n'est pas applicable si elle est contraire au droit impératif.

15. Lieu d'exécution et juridiction compétente

Tous les différends découlant ou en relation avec des livraisons basées sur ces conditions générales de vente seront jugés selon le droit suisse. **Le lieu d'exécution et de juridiction compétente est Mägenwil. Nous nous réservons néanmoins le droit, selon notre choix, de poursuivre le client au domicile de son siège.**

16. Généralités

Ces conditions générales de vente sont valables pour toutes les offres, commandes et livraisons. Pour être valables, toutes les dérogations ou conditions particulières exigent la forme écrite. Ces conditions générales de vente sont complétées par nos conditions générales de livraison ainsi que les conditions de livraison et de paiement conclues en accord avec le client et les informations de programme. Veuillez obtenir d'autres renseignements importants dans notre catalogue de fabrication qui fait partie de notre base contractuelle.

Conditions générales de livraison Hydro Building Systems Switzerland SA

1. Longueurs des profils

Les profils sont livrés en principe dans les longueurs figurant sur les prix courants WICONA en vigueur. Les longueurs suivantes sont disponibles sans supplément de prix, départ usine (quantité minimum selon chiffre 3):

Profiles non-isolés	3000 mm – 7000 mm
Profiles isolés	3600 mm – 7000 mm

2. Nombre de barres conforme pour les commandes à l'usine de filage

Coûts pour nombre de barres conforme par longueur demi-coquille ou longueur individuelle de profil : Fr. 85.00 net par demi-coquille.

Profils spéciaux sur demande

Pour des commandes de nombre de barres non conforme, les tolérances de livraisons selon le volume commandé sont toujours +10/-0 %.

Pour les profils avec un cercle (diamètre > 160 mm) la possibilité de « Quantité des barres fixe » existe seulement sur demande.

3. Quantité minimum de commandes, suppléments pour commandes en dessous du minimum, tolérances de longueur

Les profils peuvent être livrés dans 3 longueurs différentes par coquille, sans supplément pour les quantités suivantes :

Profiles non-isolés	< 300kg supplément quant. min. Fr. 375.00
Profiles isolés	< 500kg supplément quant. min. Fr. 750.00

Tolérances sur longueur pour profils : - 0 mm /+ 8 mm

Profils spéciaux sur demande

Profiles isolés	< 500 kg
1- et 2-isolateurs	Supplément assemblage Fr. 265.-
Profiles isolés	< 500 kg
3- et 4-isolateurs	Supplément assemblage Fr. 530.-

5. Nouveaux outils (Nouveaux profils, profils objet)

Les nouveaux outils sont la propriété de Hydro Building Systems Switzerland SA. L'usine de filage s'engage à les garder 3 ans après le premier travail de presse. Si les outils ne sont plus réutilisés pendant la durée de ce délai, ils seront mis à la ferraille.

6. Profils avec traitement de surface

Sur demande, nous livrons également des profils avec traitement de surface (anodisés ou avec revêtement à poudre). Veuillez bien nous adresser une demande spéciale correspondante à ce sujet. Sans autres indications, le traitement de surface se fait toujours dans le standard de l'exécutant correspondant. Veuillez noter les informations figurant dans notre liste actuelle des prix des surfaces.

Supplément pour profils bicolores :

Assemblage ultérieur	par mètre	1.95 CHF
Protection film (Développement total)	par m ²	3.40 CHF

Traitement minimal pour le revêtement et l'anodisation	130 mm
Quantité minimale de commande	50 mm
Pour le traitement mécanique (E1 – E8)	Par surface de brossage

Largeur maximale de la surface de rectification plane :	150 mm
---	--------

Anodisation	3.500 – 6.500 mm sans Supplément
Anodisation	6.501 – 6.700 mm 25 % Supplément
Anodisation	6.701 – 7.000 mm 50 % Supplément
Thermolaquage	1.200 – 3.499 mm 25 % Supplément
Thermolaquage	3.500 – 7.000 mm sans Supplément

Suppléments pour petites quantités Thermolaquage :

Pour les commandes < 10m² de surface, un supplément de 100 CHF est nécessaire.

Pour les commandes < 25m² de surface, un supplément de 80 CHF est nécessaire.

Suppléments pour petites quantités Anodisation :

Pour les commandes < 10m² de surface, un supplément de 100 CHF est nécessaire.

Pour les commandes < 25m² de surface, un supplément de 80 CHF est nécessaire.

7. Livraison

La livraison de tous les profilés bruts, accessoires ainsi que ferrures s'effectue du stock – sous réserve de vente intermédiaire pour autant que rien d'autre ne soit signalé dans la confirmation de commande. La livraison du stock est garantie pour les commandes de quantités suivantes:

Profiles non-isolés	< 250 kg
Profiles isolés	< 500 kg

Pour de quantités plus importantes les conditions de livraison – son départ usine de presse seront appliquées. Les délais de livraison pour des quantités importantes des accessoires/fermets vous trouvez dans les confirmations de commande.

8. Montant mini de facturation

Valeur minimum d'ordre par commande Fr. 50.00 hors T.V.A
(Cadres vulcanisés Fr. 145.00 (par cadre et commande)

9. Matériaux

Les profils WICONA sont fabriqués dans un procédé d'extrusion à base de l'alliage aluminium EN AW- 6060 T66 durcis à chaud selon DIN EN573-3 et DIN EN755-2. Cet alliage est anti-corrosif, bien à anodiser et d'une haute résistance. Les conditions de livraison technique ainsi que les tolérances de mesure sont réglées dans les normes DIN EN 12020-1 et 12020-2 ou bien DIN EN 755-9. Les profils des séries WIC-SOLAIRE et WICSLIDE 65 sont fabriqués dans un procédé d'extrusion à base de l'alliage aluminium EN AW-6060 T6 durcis à chaud selon DIN EN573-3 et DIN EN755-2.

10. Abréviations utilisées dans une liste de prix

HS	= peu de quantité en demi-coquille livrable du stock
E	= anodisé en E6/EV1 disponible du stock
AN1	= seulement anodisé en E6/EV1
AN3	= seulement en version éloxé pour collage VEC, prix indiqué pour profil en brut, prix traitement de surface sur demande
+	= profils traités
L	= stock
!	= pas disponible du stock, veuillez prendre note du délai de livraison prolongé
M60	= Quantité minimum livrable 60 pièces, supplément traitement surface sur demande
P	= Profil
Z	= accessoires
B	= WICSTAR
T	= WICPRO
X	= l'article sera déstocké. Il est possible qu'il est seulement limité ou bien plus en stock. En cas d'ordres supplémentaires, veuillez s'attendre aux délais de livraison plus longs ou bien des coûts supplémentaires.
ZE	= supplément anodisation E6/CO selon la liste prix-courant traitements de surface en vigueur
Z2	= en plus, majoration de 390.00 CHF par ordre/couleur, nuances métalliques, NCS et DB seulement sur demande
Z4	= couleur spéciale – plus-value sur demande
N	= prix net